

Termes de Références (TDR) pour le recrutement d'Agences chargées de la supervision de l'exécution de schémas/plans d'aménagement spatial et de gestion environnementale communautaire, dans le cadre du Projet de Filets de Sécurité Sociale du Gouvernement Malagasy, mis en œuvre par le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID) et le Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Protection de la Femme – LOT A - District de Manakara – Région Vatovavy Fitovinany

I- CONTEXTE

La République de Madagascar a bénéficié d'un appui de la Banque Mondiale/ Association Internationale de Développement (IDA) au **Ministère de la Population et de la Protection Sociale, de la Promotion de la Femme (MPPSPF) et au FID**, visant la mise en place d'un projet de filets sociaux de sécurité (projet FSS).

L'objectif global du FSS est d'insérer dans un cadre programmatique de la lutte contre la pauvreté à Madagascar en visant comme bénéficiaires prioritaires les couches de la population dans la pauvreté extrême, d'une part en s'insérant dans le (i) cadre d'un transfert monétaire pour le développement humain (TMDH) pour l'appui à l'éducation en âge scolaire et la veille nutritionnelle des enfants de bas âge et d'autre part (ii) l'appui aux ménages ruraux en situation d'extrême pauvreté par l'amélioration de leur base productive pour la transformation de leur actifs productifs et l'amélioration de l'environnement en général dans une autre sous composante Filets Sociaux Productifs (FSP).

Le Gouvernement Malagasy a l'intention d'utiliser une partie du crédit obtenu de l'AID pour effectuer les paiements au titre des services cités en objet.

En vue de la mise en œuvre – d'Août 2015 à Juillet 2019 – du volet Filets Sociaux Productif (FSP) financé par le projet FSS, et suite à la résiliation du contrat de l'Agence de Planification, le FID fait appel à des cabinets, bureaux d'études ou ONG spécialisés (ci-après dénommés : « Agences de Suivi et de Planification » – ASP) ayant des compétences spécifiques et avérées afin de superviser la mise en œuvre des schémas/plans d'aménagement spatiaux cohérents et intégrés visant à résoudre des problématiques locales de développement et de gestion environnementale, au profit notamment des populations vulnérables par le biais des ACTP.

2. Les prestataires sollicités doivent posséder une capacité d'intervention suffisante :

- En termes d'expériences et d'expertises, disposant de personnes-ressources familières des techniques d'évaluation des problématiques en milieu rural et ayant une vision systémique de ces dernières (foncier, aménagement, aspects environnementaux, socio-organisationnels...)
- En termes de ressources humaines qualifiées répondant aux autres aspects de la mission de services décrite dans les présents Termes de références,
- Avec la capacité organisationnelle d'effectuer les prestations **dans le délai imparti.**

II- OBJECTIFS DE LA PRESTATION

La mission du prestataire consiste à la :

- (i) Révision annuelle de plans d'aménagement suivant l'avancement de leur mise en œuvre
- (ii) Supervision de la mise en œuvre de ces schémas, à l'échelle d'un district, **pendant une durée de trois (03) ans**

Les Agences de Suivi et de Planification (ASP) sont recrutées conformément aux Procédures relatives à la passation de marchés du FID.

La supervision recouvre :

- (a) Le contrôle de la mise en œuvre des SAGE et PAGSA à travers les PAMO dans toutes les UTB.
- (b) L'assistance aux communautés pour mener à bien le suivi-évaluation participatif du PFSP.
- (c) Le suivi des activités connexes de formation/développement des capacités, requises pour la mise en œuvre des SAGE et/ou qui s'inscrivent dans la poursuite des objectifs du volet FSP.

III. LOCALISATION DE LA PRESTATION :

Les interventions concernent les localités suivantes (Tableau 1)

N°	REGION	DISTRICT	UTB/Terroir
01	VAKINANKARATRA	ANTANIFOTSY	18
02	ATSINANANA	VATOMANDRY	12
03	HAUTE MATSIATRA	ISANDRA	17
04	VATOVAVY FITOVINANY	MANAKARA	15
05	ATSIMO ANDREFANA	ANKAZOABO	9

NB : Dans chaque UTB, de 150 (environ) à 600 ménages bénéficiaires seront mobilisés dans le cadre des activités ACTP pour améliorer l'environnement et la productivité de l'UTB.

Les présents TDR concernent le District de Manakara, dans la Région de Vatovavy Fitovinany

IV DEFINITION DETAILLEE DE LA MISSION DE SERVICES

La mission de supervision comprend :

- (i) **L'opérationnalisation des PAMO de chaque UTB:** cette étape consiste à bien transmettre aux AGECE – chargées de leur exécution – les objectifs et le contenu des plans de travail de la communauté (plans triennal et annuel de mise en œuvre pour chaque SA). L'ASP devra si nécessaire former le personnel de terrain de l'AGECE afin qu'il y ait le plus possible de cohérence entre la conception et la mise en œuvre des activités FSP.
- (ii) **Le contrôle et la mise à jour des plans:** L'ASP doit effectuer des missions de suivi et contrôle afin de vérifier la conformité de la mise en œuvre par rapport à la planification (qualité technique, respect des mesures environnementales et suivi d'avancement mensuel). Elle participe également à la réception des travaux et appuie la communauté dans l'évaluation des réalisations afin d'établir un bilan et si nécessaire mettre à jour les plans de mise en œuvre.
- (iii) **Le suivi-évaluation communautaire (SEC) :** parallèlement aux tâches d'appui au suivi-évaluation, par la communauté, des réalisations ACTP, l'ASP est également appelée à appuyer la communauté dans le suivi-évaluation de l'ensemble des services fournis aux bénéficiaires dans le cadre du Programme FSP (incluant les activités de formation et renforcement des capacités), en conformité avec le guide de suivi-évaluation communautaire que le FID mettra à disposition de l'ASP.

En conséquence, les **prestations attendues de l'ASP** consistent à :

- a) Assurer la conformité des mesures environnementales mises en œuvre en réponse aux sauvegardes prescrites par le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale-CGES du projet
- b) Appuyer la mise en œuvre d'une stratégie d'approche relative au règlement d'éventuels conflits fonciers (à noter que *toute – donation ou – autorisation d'intervention sur un terrain, doit être documentée et visée par l'autorité compétente*),
- c) Assurer le contrôle de la mise en œuvre du PAMO par l'Agence d'encadrement,
- d) Appuyer le suivi et l'évaluation communautaire (SEC) des réalisations et des services fournis aux bénéficiaires dans le cadre du Programme ACTP,
- e) Assurer annuellement la mise à jour des PAGSA et SAGE,
- f) Former l'Agence d'encadrement, en vue de la mise en œuvre du/des PAMO mis à jour.

V- OUTILS ET CANEVAS :

Les outils et canevas recommandés sont ceux **du Guide de Planification du FID**, que l'ASP doit demander au FID avant le début de ses prestations.

Les prestations commencent dès réception de l'ordre de service de commencer les prestations et se dérouleront pendant une durée de trois (03) ans.

Territoire concerné	Définition	Produit attendu du processus de planification	Horizon de planification	Remarque
District	Division administrative de l'Etat malagasy	Identification des ZIP	5 ans	Implication des STD dans le cadre de la CTISD (Commission Technique Interservices du District) ; en particulier : MinAgri, Min Env. MPPSFP,...
ZIP = Zone Potentielle d'Intervention	Une ZIP est une zone délimitée au sein d'un district par le CTISD ; elle présente une problématique homogène du point de vue de la gestion des ressources naturelles (terres, eaux, forêts, environnement, agriculture.).	Plan Indicatif d'aménagement de la ZIP ;	5 ans	Une ZIP comprendra plusieurs UTB Le Plan Indicatif d'aménagement de la ZIP n'est autre que la consolidation des SAGE (cf. infra) des différents UTB constituant la ZIP.
UTB = Unité Territoriale de Base	Les différents terroirs impliqués dans une ZIP sont appelés UTB (= Unité Territoriale de Base). Une UTB comprendra généralement de 1 à 3 fokontany.	Schéma d'Aménagement spatial et de Gestion Environnementale(SAGE) d'une UTB	5 ans	Les UTB sont définies et décrites par l'Agence de Planification et priorisées par la CTISD en fonction des ressources disponibles. Le SAGE définira dans chaque UTB un ou plusieurs sites dont l'aménagement est considéré comme prioritaire par la communauté : les SA.
SA= Site à Aménager	Un SA est une unité paysagère ou fonctionnelle (ex : tanety, bas-fond, zone de pâturage, micro-bassin versant d'une Lavaka etc...) qui a été sélectionnée comme lieu des chantiers ACTP en raison de l'importance pour la communauté de la préservation/réhabilitation du potentiel productif de cette unité	PAGSA =Plan d'Aménagement et Gestion du SA	3 ans = durée du FSP phase I	Le PAGSA est un sous-ensemble du SAGE, <u>limité à un SA</u> et à la durée (3 ans) du volet FSP phase I
		PAMO =Plan Annuel de Mise en Œuvre dans le Site à Aménager	Annuel	Plan d'exécution (séquencement, ressources, activités connexes,...) des différents chantiers ayant lieu dans un SA une année donnée.

Activités	Méthode/Approche	Responsable	Participants	Produits	Outils
Opérationnalisation des plans	Formation	Equipe Agence de suivi et de planification	Agence d'encadrement	Rapport de formation	Description thématique de la formation.
Phase de suivi et contrôle : Suivi-évaluation communautaire des services fournis aux bénéficiaires dans le cadre du Programme ACTP	Visite de chantier « Focus group » et /ou AG	Equipe Agence de suivi et de planification	Communauté et CPS Agence d'encadrement	PV de réunion de chantier Plan d'actions de redressement	PAGSA et PAMO
Evaluation communautaire et mise à jour du plan de mise en œuvre Evaluation communautaire des services fournis et de la réalisation du plan d'actions de redressement établi précédemment	Réception des travaux Focus group et /ou AG	Equipe Agence de suivi et de planification	Communauté	Plan de mise en œuvre mis à jour Plan d'actions de redressement actualisé	

(*) CTISD : Commission Technique Interservices du District ; CPS : Comité de Protection Sociale ; GFL : Groupe de Facilitateurs Locaux

VI- PERSONNEL DU PRESTATAIRE

A. Cabinet

Les cabinets sont évalués sur la base de leurs expériences:

- en planification pour le développement rural, et/ou en aménagement agricole, et/ou en diagnostic participatif en milieu rural,
- en sensibilisation en milieu rural et / ou en mobilisation communautaire,
- en encadrement des activités agricoles et environnementales.

L'objectif est de superviser les plans d'aménagement spatial et gestion environnementale **pour cinq ans** (qui seront mis en œuvre annuellement pendant la durée du FSP par des « Agences d'encadrement » -recrutées parallèlement par le FID) - avec la contribution des attributaires des ACTP.

B. Personnel

L'Agence de Suivi dirigée par **un chef de mission**, intégrera dans son équipe les **compétences clés** suivantes :

- o Des socio organisateur (s),
- o Des ingénieur (s) en Génie Rural ou en BTP,
- o Des ingénieur(s) agronome(s) – environnementaliste (s).

Le chef de mission est diplômé niveau BAC + 5 en sciences sociales, ou agronomie, ou génie rural, avec une expérience en planification. Il assure la bonne gestion du contrat et dirige les opérations sur le terrain. Il est également le responsable de l'analyse technique de faisabilité des activités, l'évaluation des besoins financiers, la conception du système de suivi – évaluation, la mise à jour des Plans annuels de mise en œuvre. Il doit donc avoir une bonne capacité de gestionnaire avec des compétences à la mise en œuvre des plans de développement du terroir (planification rurale).

Les socio organisateurs doivent avoir un diplôme de BAC + 5 en Sciences Sociales. Ils assurent la conduite de toutes les activités liées à la mobilisation sociale. Ils organisent l'information de la communauté, l'Assemblée Générale avec les autorités locales, la gestion des conflits (notamment en matière foncière), la conception de la stratégie de communication. Ils animent également les séances de diagnostic participatif.

Les ingénieurs en Génie Rural ou en Génie Civil participent à l'évaluation technique des activités et la cartographie des différentes zones d'intervention. Pour certaines infrastructures (canaux, digues, ...) ils réalisent les études de base (Avant Projet Sommaire, voire Avant Projet Détaillé).

Les ingénieurs agronomes seront en même temps les environnementalistes de l'équipe de terrain de l'AP. Ils effectuent ainsi la vérification de la conformité des mesures environnementales, des activités agricoles, de Lutte Anti-Erosive (LAE) par rapport aux directives telles que définies dans le **CGES**¹ et le **CPR**² destinés à la mise en œuvre du FSP. Ils développeront, le cas échéant les outils additionnels sur la base des documents de référence suscités et apposeront les quitus environnementaux par activité selon les prescriptions du CGES et CPR.

¹CGES : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (disponible au FID)

²CPR : Cadre de Politique de Réinstallation (disponible au FID)

L'Agence de suivi précisera dans son offre de prestation (**partie méthodologique**) :

- Le nombre de spécialistes affectés à la mission (socio-organisateur, Ingénieurs) sur la base du nombre d'UTB d'intervention,
- Les durées d'intervention de chaque spécialiste par UTB et pour l'ensemble du district.

VIII. RAPPORTS

Pour chaque prestation, l'Agence de suivi et de planification présente :

- A la fin de chacune des périodes de travaux (2 par an en moyenne) un rapport d'avancement en version papier et numérique. Ce rapport doit comporter : la situation d'avancement des travaux par rapport au plan de mise en œuvre (qualité technique, mesures environnementales et avancement des travaux) pour chaque SA/UTB, et les recommandations pour rattraper les retards et/ou améliorer les qualités des interventions, le déroulement des séances de suivi-évaluation communautaire (SEC), les résultats ainsi que les plans d'actions de redressement correspondants et les fiches questionnaires.
- En fin d'année, un rapport en version papier et numérique faisant le bilan des interventions au niveau de chaque SA, UTB et ZIP. Ce rapport doit comporter : l'évaluation des travaux effectués par rapport aux objectifs du plan annuel de mise en œuvre (avancement, qualité technique, mesures environnementales), le plan de mise en œuvre mis à jour et les recommandations pour améliorer les qualités des interventions,
- A l'issue des trois années de mise en œuvre dans une ZIP donnée, un rapport final en version papier et numérique. Ce rapport doit mettre en relief l'évaluation des travaux effectués par rapport aux objectifs des plans quinquennaux (qualité technique, mesures environnementales et actifs communautaires entretenus), le déroulement des séances d'évaluation communautaire, et leurs résultats ainsi que les plans d'action de redressement correspondants et les fiches questionnaires.

Chaque rapport inclura en particulier

- une narration du déroulement du processus (péripéties),
- l'approche et les outils utilisés,
- le PV de priorisation et de validation des activités,
- les problèmes et solutions adoptées,
- les photos des événements marquants,
- les produits requis cités auparavant tels que les PV, les listes de présence, ...
- l'évaluation des réalisations.

Le rapport doit être reçu par le FID au plus tard 10 jours après chaque AG de validation.

IX. PIECES CONTRACTUELLES

Les documents suivants font partie intégrante du Contrat de Services :

- a. Procès-verbal de négociation entre le FID et l'Agence de Suivi

- b. Termes de Référence de l'Agence de Suivi
- c. Proposition technique et financière de l'Agence de Suivi
- d. RIB du Consultant choisi comme AS
- e. Certificats de résidence et CIN du signataire du contrat, et du chef de mission, socio organisateur, Ingénieurs (Génie Rural ou BTP, Agronome-environnementaliste)
- f. CV plus photos du personnel affecté à la prestation.
- g. Copies - certifiées conformes par les Etablissements d'origine - des diplômes du personnel

Notes :

Les rapports de suivi doivent comporter :

- le PV de prise en main de l'Agence d'Encadrement
- les actions d'opérationnalisation du plan de développement communautaire (pour le groupe d'activités pour le cycle N°1),
- la situation d'avancement des travaux par rapport au plan de mise en œuvre (qualité technique, mesures environnementales et avancement des travaux) et les recommandations pour rattraper les retards et/ou améliorer les qualités des interventions,
- le déroulement des séances de suivi évaluation communautaire (SEC),
- les résultats ainsi que les plans d'actions de redressement correspondants et les fiches questionnaires.

Les rapports de cycle doivent comporter :

- l'évaluation des travaux effectués par rapport aux objectifs du plan de mise en œuvre (qualité technique, mesures environnementales),
- le plan de mise en œuvre **mis à jour** et
- les recommandations pour améliorer les qualités des interventions

Une des conditions d'approbation des livrables L2.4, L3.4 et L4.4 est la signature du Bilan technico financier des dépenses relatives au CTID, ZIP, participants communauté et participant autorité de l'année précédente.

NB:

Le Consultant adressera les différents livrables **en version physique, en 2 exemplaires**, et en version électronique auprès de la Direction Inter Régionale de Manakara. Cette dernière est chargée de les examiner, de les approuver et de payer le Consultant